



Boulogne, le 10 juillet 2012.

Quand les pyromanes crient "Au Feu !"

Il y a quelques mois le Syndicat des Eleveurs a initié une réflexion sur deux thèmes majeurs :

1. Comment assurer une meilleure rentabilité des chevaux dans leurs premières années de compétition afin de réduire les pertes des propriétaires.
2. Quelles mesures pourraient tendre vers une amélioration du parc étalon français et enrayer ainsi l'exode sans cesse grandissant de nos juments vers l'étranger (ou comment adapter et faire évoluer une exception devenue coutume).

Le premier objectif consiste à permettre aux générations de 3 et 4 ans de couvrir leurs frais à 70 % au lieu de 50 % actuellement, sachant que c'est plus difficile pour les 2 ans dont un grand nombre n'a pas la maturité suffisante pour affronter la compétition. Evidemment cela suppose un déplacement d'une partie des allocations offertes actuellement aux 6 ans et plus vers ces chevaux de 3 et 4 ans, sans modifier profondément l'enveloppe des 5 ans.

Soulignons aussi que l'objectif est bien de mieux rentabiliser les chevaux de valeur moyenne se situant dans la tranche de 30 à 45.

Tout le monde y a intérêt : les propriétaires qui assureront une meilleure couverture de leurs jeunes chevaux et qui auront ainsi naturellement envie de renouveler leur cheptel avant qu'il ne devienne vieillissant et trop déficitaire ; les éleveurs qui verront une demande accrue pour leurs produits et bien sûr les entraîneurs qui recevront dans leurs boxes de jeunes espoirs mais aussi l'ensemble des acteurs indirects que sont les agences de ventes, les débourreurs, les pré-entraîneurs, les courtiers...

Bien sûr, il y a des exceptions et certains chevaux sont de grands tardifs : pour ceux-là les bonnes épreuves seront toujours ouvertes. Mais n'oublions pas que les chevaux ne naissent pas à 6 ans (!) et qu'auparavant, ils ont 3 et 4 ans, alors autant assurer leur rentabilité au début de leur carrière.

Et, c'est logiquement à la quasi-unanimité que le Comité du Syndicat des Eleveurs s'est rallié à cet objectif dans sa séance du 21 mars 2012.

Les récentes décisions du Conseil d'Administration de France Galop vont dans ce sens en augmentant la prime au propriétaire des 4 ans de 48 à 64 % et en diminuant celle des 5 ans et plus de 48 à 43 %. A nos yeux, c'est un premier pas que nous aurions souhaité plus marqué (notre demande était 70 % pour les 2, 3 et 4 ans et 30 % au-delà) et il doit être accompagné d'un programme de courses révisé qui offre à ces chevaux de valeur 30 à 45 davantage d'occasions de gains.

Le deuxième objectif, restaurer un parc étalon français de haut de gamme, est beaucoup plus complexe. Les mesures adoptées jusqu'à présent à la demande du Syndicat des Eleveurs n'ont pas été déterminantes : rappelons qu'elles consistent essentiellement en une aide à l'achat de juments black type à condition qu'elles soient saillies en France les deux premières années, en une aide à l'achat de parts d'étalon destinés à faire la saillie en France, et en une prime à l'éleveur à 21 % pour les produits issus de juments black type saillies par de jeunes étalons stationnés en France. Ces mesures ont le mérite d'avoir été essayées et montrent la préoccupation et le dynamisme du Syndicat sur la question.

C'est dans ce contexte que nous avons assisté au cours et après les élections de France Galop à une montée de contestations contre les assimilés mettant en cause la trop grande facilité à obtenir cette qualification et la récompense trop forte de leurs mérites ... et de leurs échecs (un Galileo mérite-t-il des primes dans un réclamer ? ...) etc. Et cette vague contestataire a abouti à des propositions rigides et franchement protectionnistes telles que réserver les primes aux seuls produits nés en France de père français ou encore de n'autoriser l'assimilation que d'un produit sur deux.

Le Syndicat des Eleveurs a ce que les autres mouvements n'ont pas : il réunit 2.200 éleveurs de tailles et de motivations très diverses : les éleveurs avec sol, les éleveurs sans sol, les étalonniers, les éleveurs-vendeurs, les éleveurs non-commerciaux. C'est indéniablement sa force, c'est aussi la responsabilité de trouver une voie qui donne satisfaction à tout le monde.

Après de multiples réunions de la Commission ad hoc et de multiples consultations, le Comité du Syndicat, dans sa séance du mois de mars, a rejeté les mesures trop protectionnistes et s'est rallié à une très forte majorité (plus de 80 %) à demander que les primes ne soient données qu'aux produits nés en France, quel que soit le pays de stationnement du père. Ceci avait deux avantages : contrôles grandement facilités. Tous les produits de l'élevage français auraient le sigle FR contribuant ainsi à notre promotion internationale et à améliorer la compétitivité de nos élevages.

A l'issue de ce vote démocratique, certains grands haras ont pris la décision de défendre leur position directement auprès du Président de France Galop. Une intervention déconnectée de l'action du Syndicat dont l'une des conséquences a été la décision prise par le Conseil d'Administration de France Galop d'instaurer une différenciation entre les chevaux conçus (de pères stationnés en France) et les non

Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France

257, avenue Le Jour Se Lève - 92655 Boulogne Cedex.

Tél : 01 47 61 06 09 – Fax : 01 47 61 04 74 - www.syndicatdeseleveurs.com

conçus tout en durcissant, ce qui est une bonne chose, les conditions d'assimilation. Les décisions prises ne feront en réalité ni réels bénéficiaires, ni martyrs.

Ce qui, en revanche, est totalement regrettable, c'est la démission de certains grands élevages alors qu'une véritable force pyramidale est nécessaire pour imposer les vues de l'élevage réel.

Enfin, par leur réaction outrancière, ils alertent indument l'opinion internationale sur les effets soi-disant désastreux de cette mesure, allumant ainsi eux-mêmes le feu qu'ils disent redouter !

Le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang

Enfin, de quelle mesure parlons-nous ?

- D'une mesure qui n'impacte **en aucun cas les primes propriétaires** en fonction du lieu de naissance ou du pays de conception.
- D'un différentiel de **1 point** pour les primes à l'éleveur en faveur des utilisateurs d'étalons stationnés sur notre sol et de **- 4 points** pour les éleveurs qui vont chercher des courants de sang à l'étranger.
- D'une mesure qui vise à récompenser les produits des juments stationnées au moins 7 mois par an sur notre sol (contre 2 mois précédemment).
- D'un rééquilibrage de la répartition des encouragements versés sous forme de primes propriétaires à 2, 3 et 4 ans qui à terme permettra à nos propriétaires de réinvestir plus et plus vite dans notre production.

Ca ne vaut pas une révolution, ni même un printemps haras(be) !